

# Procès-Verbal de la Séance du 14 janvier 2025

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 14 janvier à 19 heures 30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M Jean-Claude BAGUET, Maire.

**Présents** : Mmes Pascaline HAMONIER, Noémie BERTHE, Dorothée GARNIER, Sophie FOUCAULT, Annick DUPONT.

Mrs Laurent PATRICK, Frédéric LANGLOIS, Patrice CAUDRON, Didier DAUBOIN, Philippe PICQUE, Sylvain CUYER.

Absente excusée avec pouvoir : Catherine GAMICHON NOËL à Jean Claude BAGUET

Absents excusés : Murielle CAILLEUX, Cédric DEMARCY

Formant la majorité des membres en exercice,

Pascaline HAMONIER a été désignée comme secrétaire de séance.

M le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

Remboursement d'une facture du Magasin Super U de Ferrières en Bray à Pascaline HAMONIER.

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT ANNEES 2025 ET 2026

## **1 . Approbation du compte-rendu de la séance du 10 décembre 2024**

M le Maire demande si il y a des observations concernant le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal.

## **2. Délibération «Tarification du Marché »**

M le Maire le propose la modification de la tarification du marché hebdomadaire de la façon suivante :

Emplacements alimentaires :

- de 0 à 2 mètres : 2€
- supérieur à 2 mètres : 4€ €

Autres emplacements :

- de 0 à 2 mètres : 2€
- supérieur à 2 mètres : 3€

La facturation fera l'objet d'un titre de recettes au trimestre.

Un montant minimum sera facturé de 15€ au trimestre.

Montant forfaitaire 15€ pour les personnes non inscrites préalablement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce changement de tarif.

### **.3 Délibérations sur les ressources humaines**

#### **Délibération modifiant le régime Indemnitare tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP)**

À compter du 1er janvier 2025, l'assemblée délibérante propose de modifier la mise en œuvre du RIFSEEP, un régime indemnitaire pour les agents territoriaux, en abrogeant la délibération du 10 avril 2018. Le RIFSEEP se compose de deux parties : une indemnité liée aux fonctions, sujétions et expertise (IFSE), et un complément indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel. Les bénéficiaires incluent les agents titulaires, stagiaires, et contractuels de droit public, à l'exception des contractuels de droit privé. Les cadres d'emplois concernés sont les rédacteurs, adjoints administratifs, adjoints du patrimoine, et adjoints techniques. Les montants plafonds sont déterminés par groupes de fonctions, en fonction de critères professionnels et de l'expérience. Les montants individuels sont révisés périodiquement et peuvent être modulés en fonction de l'évaluation professionnelle. Le régime indemnitaire est cumulable avec d'autres primes et indemnités, et des modalités spécifiques s'appliquent en cas de congé ou d'absence. Les crédits budgétaires seront inscrits au budget, et la décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir.

#### **Délibération portant adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance souscrite par le Centre de Gestion de l'Oise**

Le Maire rappelle à l'assemblée les nouvelles obligations légales concernant la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire pour leurs agents, avec des montants minimaux obligatoires à partir de 2025 pour la prévoyance et de 2026 pour la mutuelle santé. Le Centre de Gestion de l'Oise a souscrit une convention de participation avec TERRITORIA MUTUELLE pour le risque « Prévoyance » à partir du 1er janvier 2023, permettant aux collectivités d'adhérer dès cette date. L'adhésion se fait par délibération de l'assemblée délibérante, qui détermine également le montant de la participation financière. Les employeurs choisissent entre deux formules de prévoyance, avec des niveaux d'indemnisation spécifiques. L'adhésion des agents communaux est volontaire, mais la participation financière est liée à cette convention. Le Maire propose d'adhérer à la convention à partir du 1er janvier 2025, d'opter pour la formule 2 avec un niveau de garantie à 95%, et de fixer le montant mensuel de la participation financière à 25% de la cotisation des agents, avec un minimum de 7,00 € brut par mois. Le conseil municipal adopte la proposition du Maire et autorise la signature des pièces afférentes, inscrit les crédits au budget, et prévoit l'exécution de la délibération après transmission aux services de l'État et publication.

#### **Délibération : Mise en place du compte épargne temps**

Le conseil municipal a décidé d'instituer un compte épargne-temps (CET) pour ses agents titulaires et contractuels ayant au moins un an de service. Le CET permet aux agents de reporter des congés annuels, avec un plafond de 60 jours, et de les utiliser sous réserve des nécessités de service. Les modalités d'application, incluant l'ouverture, l'alimentation et l'utilisation du CET, ont été fixées et prendront effet à partir du 1er décembre 2024. Le maire certifie l'exécutoire de cet acte, qui peut faire l'objet d'un recours administratif.

#### **4. Délibération « Remboursement d'une facture du Magasin Super U de Ferrières en Bray à Pascaline HAMONIER. »**

M. le Maire explique au Conseil Municipal l'impossibilité de régler l'achat des petits fours pour la cérémonie des vœux 2024 par virement bancaire. Pascaline HAMONIER, Adjointe au Maire a dû régler elle-même la facture de 210€.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal afin de rembourser la facture à Pascaline HAMONIER.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rembourser la somme de 210€ à Pascaline HAMONIER.

## **5. CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT ANNEES 2025 ET 2026**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de communes de la Picardie Verte (CCPV) propose de constituer un groupement de commandes permanent avec ses communes membres afin de permettre de réaliser des économies d'échelle en mutualisant les besoins communs dans les familles d'achats : Fourniture de bureaux, prestations de formations, fourniture de ramettes de papier, produits de santé, produits d'entretien, visée à l'article 2 de la convention ci-annexée et d'optimiser les procédures de passation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes permanent pour l'année 2025 ET 2026.

## **6. Point sur les travaux**

M le Maire fait un point sur les travaux Place la Halle :

- Les prunus ont été abattus, tous étaient fortement malades de l'intérieur.
- Les taxus ont été déplantés et mis en jauge, pour être replantés dans les différents massifs de la commune.
- Le marché du jeudi se déroulera, tout le temps des travaux, sur la Place du Franc Marché.
- Le marché du dimanche se tiendra sur le trottoir devant Lina Fruit.
- L'armoire électrique implantée Place du Franc Marché a été révisée, beaucoup de choses étaient à revoir.
- Les travaux d'assainissement qui avaient été demandé lors du diagnostic réseau, sur la Place de la Halle, seront effectués en même temps que les travaux de la « Redynamisation du Centre Bourg ».
- Invite les conseillers municipaux qui le souhaitent à participer aux réunions de chantier qui se dérouleront tous les mardis matin.

## **7.Retour sur la distribution des colis de fin d'année**

M le Maire s'interroge sur la distribution des colis, car beaucoup de ces derniers sont encore à la Mairie. Cela est peut-être une contrainte pour certains conseillers, faut-il repenser la distribution ? Un pointage des personnes n'étant pas venues chercher leur colis en Mairie va être effectué, et éventuellement remis à jour.

## **8. Retour sur la commission matériel des services techniques**

M le Maire laisse la parole à Frédéric LANGLOIS ;

La commission s'est tenue le lundi 16 décembre 2024, le matériel bien qu'ancien est dans un état correct. L'entretien des terrains de football se fera par une entreprise extérieure.

Il faut réfléchir pour le remplacement du camion Mercedes, plusieurs propositions : achat d'un pick up avec remorque, location...

Une prochaine réunion sera programmée réfléchir à toutes les possibilités de ce remplacement, afin de mettre au budget ces différents achats.

## **9. Point sur les différentes commissions et questions diverses**

M le Maire :

Informe que Valentin KIERS remplacera Catherine CRESSANT kinésithérapeute à partir du mois de mars.

Présente le devis de Véolia d'un montant de 2950 € HT, concernant l'implantation d'un poteau d'incendie près de l'usine AGRAFORM. Ce dernier a été demandé par le SDIS suite à une demande de déclaration de travaux.

Fait lecture du courrier reçu du Sporting Club Songeonais, demandant à la commune une participation financière éventuelle pour changer les cages de buts vieillissants sur le terrain d'entraînement.

Après divers échanges, le Conseil Municipal ne donne pas une suite favorable à cette demande.

Annonce la création de deux nouvelles associations :

« Seniors Loisirs Ensemble » dont la principale activité est l'art Floral.

« Intensity Vary » qui organisera une manifestation de véhicule le 6 juillet 2025.

Informe qu'une réunion était programmée le 21 janvier, concernant le transfert de compétence assainissement collectif. Or cette dernière est annulée étant donné que la proposition de loi visant à abroger le transfert de compétences est toujours dans l'attente d'examen.

Présente les différents remerciements reçus à la Mairie :

Mme Brigitte HEU : pour la réalisation de la plaque avec photo qui a été refaite sur la stèle Jean TOUCHARD, son grand père.

M et Me CUYER Martial : pour le prix des maisons fleuries et le colis de fin d'année.

M Marc MALEZE : pour le colis de fin d'année.

M Guillaume CHARTIER pour le soutien de la commune lors de son passage en juillet à l'occasion de la 2<sup>ème</sup> édition du projet « 1000 km à vélo contre les maladies chroniques ».

Fait lecture du mail reçu de l'association « Au bonheur des rongeurs », qui a été sollicité par la clinique vétérinaire pour la prise en charge d'un lapin errant sur la voie publique. Elle demande la prise en charge et les frais par la commune d'un montant de 20 €.

Indique avoir relancer AGORA concernant le futur magasin « GAMM VERT ». La personne référente de ce dossier a été remplacée, cela a donc entraîné du retard dans ce projet. Le

département a été recontacté également car la commune est dans l'attente de la signature de documents pour les échanges de terrains.

Présente les différentes cartes de vœux reçues en Mairie.

Philippe PICQUE

Indique avoir fait une visite des chemins avec M le Maire, en vue de la programmation des travaux avec Gérard LESCORNET, qu'il rencontrera jeudi prochain.

Patrick LAURENT :

Informe qu'une voiture épave est présente sur le parking de la bibliothèque.

M le Maire répond que la gendarmerie en a été informé.

Fait un retour sur la cérémonie des vœux du Maire, les citoyens venus nombreux, ont apprécié le changement d'endroit pour cette manifestation.

La mise à l'honneur d'une citoyenne, Claudine DECREPT, a été très appréciée.

Sylvain CUYER :

Indique que lors de la distribution des colis de fin d'année, il a été interpellé par une dame, rue des Prairies, rencontrant un problème de rat à cause d'un terrain qui juxtapose le sien. Dans cet endroit les locataires laissent trainer un tas de choses, ce qui attire les rongeurs.

M le Maire va envoyer un courrier au propriétaire, pour lui faire part de cette situation.

Informe que la lumière en dessous du porche derrière le HLM, place de la Halle, est allumé en permanence la nuit.

Fait part d'une voiture ventouse sur le parking derrière le HLM route de Morvillers.

Remercie M le Maire de sa présence sur le terrain, dans toutes les situations aussi bien que pour les problèmes de voisinages, les inondations, les travaux, etc.

Dorothee GARNIER :

Remercie Michèle CHATILLON, pour la création des affiches concernant la projection des films du Ciné Rural.

Annick DUPONT :

Demande si le problème de la baisse d'intensité lumineuse de l'éclairage public a été solutionnée.

M le Maire répond que cela vient d'un problème de programmation donc tous les programmeurs vont devoir être changés.

Didier DAUBOIN :

Demande si le chauffage de l'église est prévu dans le budget 2025.

Patrice CAUDRON :

A apprécié de participer à toutes manifestations de Noël, dans son rôle de l'homme en habit rouge. Le moment, le plus émouvant à été sa visite à l'école maternelle.

Frédéric LANGLOIS :

Informe que suite à l'idée de Patrick LAURENT, lors de la dernière réunion, une animation « Au fil de l'eau », en partenariat avec la CCPV et le SIVT se déroulera le 15 juin. Une partie de cette animation se déroulera près de la rivière, afin d'expliquer les travaux effectués.

Indique que L'Assemblée Générale du Foyer Rural se déroulera le jeudi 23 janvier à 18 h 30.

Pascaline HAMONIER :

Rappelle que les vœux du personnel se dérouleront le mardi 21 janvier à 19h, à la salle de l'Ancienne Ecole des Garçons.

Informe le vol de câble de cuivre sur la commune de Lachapelle Sous Gerberoy, ce qui entraine un problème de réception d'internet. Ce qui explique qu'une centaine de citoyens de Songeons encore en ADSL sont impactés.

Annonce que la commune, en partenariat avec « Esprit Ouvert », propose des ateliers numériques gratuits. Ces derniers sont adaptés à tous les niveaux et abordent différents thèmes.

Prochaine réunion : le mardi 11 février 2025.

Fin de séance : 22h24.

Two handwritten signatures in black ink. The first signature on the left is a simple, stylized mark. The second signature on the right is more complex and scribbled.